



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Convention de départ signée entre l'Etat de Vaud et le directeur des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO)

Le directeur des EPO quitte ses fonctions avec effet au 31 juillet 2018. Cette décision a été prise d'un commun accord entre le directeur Olivier Rogivue et le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat a décidé d'une enquête administrative au sens de l'art. 142 du règlement général d'application de la loi sur le personnel, enquête qu'il a confiée à l'ancien juge cantonal François Meylan.

Les conclusions du rapport du juge cantonal Meylan ont mis en lumière d'importantes divergences qui n'auraient pas permis de poursuivre la collaboration dans un climat de confiance mutuelle entre les deux parties. Fort de ce constat et d'un commun accord, il a été décidé de mettre un terme aux relations de travail entre le Conseil d'Etat et M. Rogivue.

Les conclusions de cette enquête, comme celles du rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES), sont aussi l'occasion pour le DIS, en étroite collaboration avec le Service pénitentiaire, de mener une réflexion plus globale sur le fonctionnement des EPO et d'affiner en conséquence le cahier des charges du directeur de l'institution. Ce travail sera réalisé avant la mise au concours du poste.

Pour mémoire, Raphaël Brossard, chef adjoint du Service pénitentiaire, a été désigné par le Conseil d'Etat, le 21 mars 2018, directeur ad intérim des EPO, le titulaire ayant été libéré de son obligation de travailler durant toute la durée de l'enquête.

Le Conseil d'Etat adresse ses remerciements à Olivier Rogivue pour le travail accompli ces dernières années et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

Il s'agit de la seule communication qui sera faite sur le départ de M. Rogivue.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 mai 2018